



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

COMMUNICATION MUNICIPALE No 17/2009

Le 4 novembre 2009

Concerne :

Projet d'étude de faisabilité d'une fusion des communes de la Riviera - Etat de la réflexion

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'actualité récente a remis en lumière l'idée d'une fusion des communes de la Riviera. A cette occasion, la Municipalité entend informer le Conseil communal sur l'état d'avancement de ce projet et rappeler les démarches effectuées à ce jour dans ce domaine.

Le 20 novembre 2007, tous les municipaux de l'ancien district de Vevey ont tenu à Corseaux une séance dans le cadre du «Forum des Municipalités». Cette structure informelle, qui se réunit une ou deux fois par année, sert d'outil soit pour transmettre à tous les membres des exécutifs le même niveau d'information sur un sujet important pour la région, soit pour ouvrir le débat sur des thèmes stratégiques essentiels.

Lors de cette séance, à l'occasion d'un point de l'ordre du jour intitulé «Débat institutionnel», l'assemblée a abordé la question de la fusion des dix communes de la Riviera. La discussion a débouché sur un vote de tendance à propos d'une proposition de financer une étude de faisabilité d'un tel projet. Le résultat très largement positif de ce vote équivalait à un mandat donné à la Conférence des syndicats (CSD) d'entreprendre les démarches nécessaires à cette étude.

Un groupe de travail de la CSD a conclu que, pour l'établissement du cahier des charges de ladite étude, il était nécessaire de confier à des professionnels un mandat destiné à définir les champs à étudier et les valeurs à investiguer. C'est ainsi que la CSD a confié, à la fin de l'été 2008, un mandat à l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), à Chavannes-près-Renens, dont le montant très modique a été absorbé par le budget de fonctionnement du SAI. L'IDHEAP est particulièrement compétent dans ce domaine puisqu'il a contribué à plusieurs projets de fusions, en particulier la récente concrétisation de celle entre Bulle et La Tour-de-Trême (FR).



L'IDHEAP a rencontré tous les syndics et une partie des municipaux du district, ainsi que diverses autorités et les chefs de service de certaines communes. Au terme de son travail, il a présenté un rapport intermédiaire et, enfin, un rapport final au printemps 2009. La CSD en a pris connaissance et a, en particulier, validé le périmètre de l'étude tel que défini par l'IDHEAP.

Cette pré-étude a été soumise à toutes les Municipalités, qui avaient pour mission de l'étudier durant l'été et de transmettre leur prise de position quant à la suite à lui donner d'ici septembre 2009.

Peu après que la CSD eut reçu le rapport définitif de l'IDHEAP, l'Association des conseillers communaux de la Riviera (CCR) a fait connaître le résultat de ses réflexions sous forme d'un document d'analyse, concluant lui aussi à la nécessité d'envisager, à plus ou moins court terme, une fusion des communes de la Riviera.

Dans l'attente d'une prise de position des Municipalités, la CSD n'a pas estimé judicieux de communiquer sur le contenu de cet inventaire tel qu'établi par l'IDHEAP. Ce document n'est en effet utile que dans la perspective de l'établissement d'un cahier des charges et ne contient pas, en lui-même, d'information nouvelle quant à la problématique en question.

Afin de permettre, cas échéant, à l'IDHEAP de déposer sa candidature pour l'étude définitive, la CSD a décidé que la réalisation du cahier des charges, sur la base de cet inventaire, serait confiée au Service des affaires intercommunales (SAI). Toutefois, ce service est actuellement surchargé car il est tenu de suivre en priorité le projet Agglo-Riviera, dont le délai impératif pour un financement fédéral est à fin 2011, un rapport intermédiaire devant être soumis à la Confédération en automne 2010 déjà. Le fait que le Conseil d'Etat ait également décidé de s'impliquer plus concrètement dans le pilotage de ce projet et sa coordination avec le futur Hôpital de Rennaz nous rend dépendants d'un calendrier que nous ne maîtrisons plus complètement.

La publication récente par *24 Heures* d'un sondage MIS Trend a mis en évidence, d'une part, qu'une majorité de la population était favorable à la fusion à dix et, d'autre part, que la population estimait qu'une telle démarche devait être entreprise dans un délai assez rapproché. L'échéance des élections communales 2011 étant visiblement totalement hors d'atteinte, on peut en déduire que le délai raisonnable est d'envisager une consultation finale de la population en vue des élections de 2016, c'est-à-dire d'ici à 2014/2015.

Compte tenu de la surcharge actuelle du SAI et du travail direct ou indirect qui retombera sur lui ainsi que sur tous les services des communes de la Riviera, sans oublier les membres des exécutifs, la CSD envisage de réaliser le cahier des charges et d'ouvrir le marché public pour la réalisation de cette étude dans le courant de 2010 seulement.

Le coût estimatif d'une telle étude, selon les comparaisons, en particulier avec Bulle, devrait être de l'ordre de 300'000 à 500'000 francs, étalé sur deux ans. Les Municipalités de la Riviera sont d'avis que le financement doit en être assuré par la CIEHL, comme cela a été le cas pour le Plan directeur régional à la fin des années 1990 ou pour le projet Agglo actuel.

Conformément au mode de fonctionnement de la CIEHL, les Municipalités soumettront donc à leur Conseil communal un préavis commun en vue du financement par la CIEHL de cette étude de faisabilité. L'élaboration de ce préavis sera confiée au SAI en parallèle avec celle du cahier des charges de l'étude elle-même. Lors de l'étude de ce préavis spécifique, les conseillers communaux auront l'occasion de débattre pleinement de cette problématique.



S'agissant d'une simple étude de faisabilité devant encore par la suite, dans l'hypothèse la plus optimiste, faire l'objet d'un vote populaire, la CSD espère que le recours à la CIEHL sera accepté. Si cela ne devait pas être le cas, une nouvelle réflexion devrait être entreprise quant à son financement.

Si les décisions de tous les conseils sont positives, la mise au concours du mandat avec ouverture des marchés publics pourrait être effectuée dès la fin de la procédure parlementaire. Au mieux, cela pourrait être fait à la fin du second semestre de 2010. Le résultat de l'étude, quant à lui, pourrait être attendu pour le milieu de l'année 2012.

La Municipalité espère avoir ainsi informé à satisfaction le Conseil communal et fixé de manière claire l'état des lieux et le calendrier des opérations à venir.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic : Le secrétaire :

  

Nicole Rimella Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 2 novembre 2009

